

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Voie-pro-rentree-2017>



École & société

Voie pro : rentrée 2017

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : lundi 4 septembre 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Au-delà des rénovations régulières des contenus de formation dans de nombreuses spécialités, et de l'allègement du CCF pour le bac pro, la rentrée 2017 ne connaît pas de grands bouleversements dans la voie professionnelle.

En revanche, de nombreuses annonces du président, du premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale la concernent : faire de l'alternance le coeur de l'enseignement professionnel, développer le pré-apprentissage, développer les licences professionnelles en alternance sur 3 ans, créer des diplômes de qualification à bac+1 après le bac pro, pour n'en citer que quelques unes. Certaines méritent d'être clarifiées, d'autres sont à rejeter absolument.

Il faut rappeler que les formations en alternance sont, par définition, celles qui intègrent des périodes de travail en milieu professionnel (entreprise, administration...). Elles regroupent les formations scolaires en lycées professionnels (CAP, bac pro, BTS), l'apprentissage, les contrats de professionnalisation mais aussi des formations post-bac (BTS, IUT, licences pro, master pro...). **L'apprentissage n'est donc qu'une des formes de la formation par alternance. Un élève inscrit en formation scolaire, en lycée professionnel est bien un « alternant ».**

L'apprentissage serait la panacée contre le chômage des jeunes. Pour le SE-Unsa, cette vision est dogmatique et irréaliste. Les plans massifs de développement se succèdent et le nombre d'apprentis n'augmente pas au niveau IV (Bac) et régresse même au niveau V (CAP-BEP). Seul le supérieur connaît une augmentation constante.

En France, l'enseignement professionnel sous statut scolaire accueille plus de 750 000 jeunes jusqu'au niveau IV dans les établissements publics, alors qu'ils sont 270 000 en apprentissage. Il les accueille tous, sans discrimination sociale, ethnique ou de genre. Ils sont plus de 140 000 en CAP et plus de 610 000 en bac pro. **Pour le SE-Unsa, les formations sous statut scolaire restent le meilleur moyen de qualifier l'ensemble des jeunes, notamment aux niveaux V et IV.**

Au delà des modes de formation, la croissance économique et la conjoncture, les stratégies de recrutement des entreprises ou le fonctionnement des marchés du travail sont plus que jamais des facteurs majeurs pour l'insertion globale des jeunes dans l'emploi.

Le SE-Unsa condamnera avec la plus grande fermeté toute atteinte à la scolarité commune avant 16 ans, une orientation dès 14 ans qui remettrait en cause l'acquisition du socle commun de compétences et de connaissances et de culture. Les orientations précoces sont socialement discriminantes et contreproductives dans la lutte contre l'échec scolaire. Le SE-Unsa s'opposera à toute modification du code du travail qui remettrait en cause la protection des mineurs.

Le SE-Unsa est favorable à la création d'une 3e année de licence en EPLE (établissement public local d'enseignement) qui serait de nature à valoriser la voie professionnelle et la poursuite d'étude des BTS.

Le SE-Unsa a interrogé le cabinet du premier ministre sur l'annonce d'un diplôme bac+1. Il s'agirait de valoriser les FCIL (formations complémentaires d'initiative locale) et les mentions complémentaires en les reconnaissant par des crédits universitaires, de manière à en faire des tremplins vers une poursuite d'études dans le supérieur. L'opération semble complexe, tant l'université est éloignée de ces formations. Cependant le principe est intéressant.